

PREPARATION CONSEIL EUROPEEN : INTERVENTION DU PRESIDENT GASTON E. THORN,
PRESIDENT DE LA COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES, DEVANT LE PARLEMENT
EUROPEEN (14/3/84)

"Résumé et extraits"
=====

Séance du Parlement Européen du 14 mars 1984

A 5 jours du Conseil Européen le Parlement Européen a entamé ce matin un débat sur les prix agricoles, au cours duquel le Président Thorn a estimé "encourageant" le fait que le Conseil agricole ait finalement engagé la véritable négociation sur l'adaptation de la PAC à laquelle la Commission l'invite depuis si longtemps. Les bases d'accord s'organisent autour des propositions de la Commission, a dit le Président Thorn, et ces propositions ne seront pas modifiées formellement par celle-ci tant qu'il n'apparaît pas clairement qu'une telle modification est nécessaire et utile pour permettre la conclusion d'un accord conforme aux objectifs poursuivis par la Commission. Le Président Thorn s'est réjoui de voir apparaître les premiers signes d'un accord sur la base des propositions faites par la Commission et a rendu hommage à la tenacité et à l'engagement européen du Président du Conseil.

Le Président Thorn s'est ensuite penché sur la situation budgétaire actuelle de la Communauté. "Nous gérons le budget le dos au mur, puisque depuis 1983, le plafond des ressources propres est pratiquement atteint", a dit le Président Thorn qui a rappelé les raisons qui ont amené cette situation : "En 1981 le taux d'appel de la TVA était encore à 0,7 % soit le même niveau qu'en 1979. Nous étions donc il y a 3 ou 4 ans à une distance confortable du plafond des ressources propres, mais nous nous en sommes brusquement rapprochés en 1982 sous l'effet de deux facteurs. Le premier est la soudaine détérioration de la conjoncture agricole qui a provoqué une forte croissance de la dépense agricole en l'absence de décision sur les propositions de la Commission pour l'aménagement de la politique agricole commune. Souvenons-nous qu'en 1982, après deux années de relative aisance du budget agricole, les dépenses budget-agricole, les dépenses du FEOGA-garantie ont brusquement augmenté de 20 % en un an, sous l'influence notamment de la baisse des prix mondiaux. Le deuxième facteur est l'introduction dans notre budget d'un élément nouveau, à

savoir les compensations pour correction des déséquilibres budgétaires. Elles ont absorbé en 1982 comme en 1983 plus qu'un dixième de point de TVA. Sans ces compensations, nous n'aurions pas encore atteint le plafond des ressources propres et nous aurions, en fait, à l'heure actuelle un taux d'appel TVA de 0,9%.

Cela étant, l'épuisement des ressources propres est un fait auquel la Commission a réagi en essayant de constituer une marge de précaution. Elle l'a fait en décidant toute une série de mesures d'économies, qui malgré leur caractère équilibré, ont suscité de nombreuses objections de la part des gouvernements.

A elles seules, ces économies de gestion ne permettront pas de tenir, en 1984, la dépense agricole dans les limites des crédits de 16.500 millions ECU inscrits au budget.

A mesure qu'on avance dans l'année, un certain nombre de facteurs d'accroissement de la dépense apparaissent en effet de plus en plus clairement.

En premier lieu, les dépenses reportées de 1983 sur 1984."

" Au moment où nous clôturons l'exercice 1983, nous étions en droit de penser que ces dépenses reportées étaient de l'ordre de 300 millions ECU. En fait, maintenant que les Etats membres ont introduit auprès de la Commission tous les dossiers en suspens, il apparaît que le montant de ces dépenses reportées s'élève à plus du double de l'estimation initiale, soit 675 millions ECU. En second lieu, nous devons tenir compte de l'aggravation de la conjoncture agricole depuis mai 1983, c'est-à-dire depuis le moment où nous avons fait nos propositions budgétaires pour 1984".

Pour le Président Thorn, "les retards dans la prise de décision sur la réforme de la PAC sont en partie responsable de cette aggravation". L'aggravation est particulièrement marquée dans le secteur laitier, qui consomme 30 % des crédits agricoles, et dans le secteur de la viande bovine où la production est en forte hausse cyclique.

A en Juger d'après l'évolution des dépenses faites par les organismes d'intervention au cours des deux premiers mois de l'année et d'après les estimations pour mars et avril, on peut craindre qu'en année pleine, l'accroissement conjoncturel de la dépense agricole par rapport aux crédits inscrits au budget se situe entre 800 et 1300 milliards ECUS.

Cet accroissement conjoncturel aurait dû être couvert grosso modo par les économies résultant de l'adoption du CCM 500.

4.
Or il apparaît maintenant que les tendances qui se dégagent au sein du Conseil vont dans le sens d'un compromis qui risque de ne pas apporter toutes les économies que la Commission a proposées".

Le Président Thorn a affirmé avec force que "pour la Commission, le critère de la qualité de l'accord qui interviendra, en matière agricole n'est pas uniquement d'ordre budgétaire même si le souci de la rigueur budgétaire est dans les circonstances actuelles constamment présent à notre esprit". Et il a ajouté "nous pouvons accepter qu'un accord entraîne dans l'immédiate un certain coût budgétaire s'il comporte l'assurance de réformes structurelles qui produiront leurs effets à moyen terme. Encore faut-il que la recherche d'un accord, et même celle d'un bon accord, ne fasse pas perdre de vue les contraintes budgétaires.

Or, celles-ci n'ont jamais été aussi sévères.

Les deux facteurs d'accroissement de la dépense agricole en 1984 que j'ai déjà mentionnés représentent à eux seuls un montant ~~compris~~ compris entre 1,5 et 2 milliards d'Écus sans y inclure toutes autres dépenses supplémentaires qui pourraient être la conséquence de compromis politiques.

Pour couvrir ce surcroît de dépenses, la Commission s'efforcera de compléter les mesures d'économies qu'elle a déjà prises dans la gestion de la PAC."

"Les effets de telles mesures seront toutefois marginaux, a estimé le Président Thorn qui a ajouté que "la Commission n'est pas disposée à sacrifier les politiques non-agricoles pour couvrir les dépassements du FEOGA garantie."

Enfin, a dit le Président, la Commission considère qu'il n'est pas sain d'envisager le report systématique vers 1985 des dépenses qui ne peuvent être couvertes par les crédits budgétaires. De telles solutions ne devraient être retenues qu'en dernier recours et pour des montants ne dépassant pas substantiellement l'ordre de grandeur des reports antérieurs. 5.

En conclusion : "Dans ces conditions, c'est aux Etats membres qu'incombera la responsabilité d'assurer l'équilibre du budget 1984 par des versements complémentaires. A cet effet, la Commission proposera, le moment venu, les modalités appropriées et la base juridique à retenir.

Pour M. Dalsager, le Conseil agricole a réalisé des "progrès réels" sur le niveau des prix, les MCM et le lait. M. Dalsager a indiqué les bases sur lesquelles une décision formelle dans le cadre d'un accord global serait possible. Des discussions difficiles seront nécessaires sur les autres produits lors de la reprise des travaux du Conseil ce vendredi afin de compléter le dossier agricole pour le Conseil Européen, a dit M. Dalsager. Il a fait valoir que les progrès réalisés correspondent de très près aux orientations tracées dans le COM 500 et que le Parlement a approuvées.

Le Parlement a ensuite suspendu ses travaux jusqu'à 11 heures.